

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 19 heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 22 mars 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Présents : 19

Votants : 28

Présents : Jacques GRANDCHAMP - James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Philippe DECURNINGES - Bernadette GROBEL - Nelly DUFFOUR - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Noël DUVAND.

Absents Représentés : Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Robert BARATAY par James WALKER - Claude ECHERNIER-MOTTET par Christelle GAUDET - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Dominique COMANDONE par Bernadette GROBEL - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON - Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT

Absents : Valérie MERLE-DARCOURT-

Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

Objet : Budget principal - Affectation du résultat 2023

Délibération n° DE2024_029

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5, L2311-6, D2311-14, R2311-11 et R2311-12,

Vu le compte administratif du budget principal présenté par le Maire,

Vu le compte de gestion 2023 établi par le comptable public,

Après en avoir délibéré à l'unanimité
Le CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2023 du budget principal :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		10 245 000,83 €		1 595 709,47 €	- €	11 840 710,30 €
Opérations de l'exercice	14 275 921,82 €	19 095 488,98 €	14 388 708,98 €	6 844 350,36 €	28 664 630,80 €	25 939 839,34 €
Totaux	14 275 921,82 €	29 340 489,81 €	14 388 708,98 €	8 440 059,83 €	28 664 630,80 €	37 780 549,64 €
Résultat de clôture - Budget Principal	- €	15 064 567,99 €	5 948 649,15 €	- €	- €	9 115 918,84 €

Solde d'exécution SI (négatif)

5 948 649,15 €

Solde d'exécution SI (positif)

-€

Reste à réaliser (RAR dépenses et recettes)

2 773 386,56 €

1 762 268,41 €

Solde RAR (négatif)

1 011 118,15 €

Solde RAR (positif)

- €

Besoin de financement

6 959 767,30 €

Excédent de financement

- €

Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

8 104 800,69 €

DECIDE :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement du compte 2023 en recettes d'investissement du budget primitif 2024 sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement) à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement constaté pour 6 957 787,50 €.
- De reporter le solde restant du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2023 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 sur le compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » pour 8 104 800,69 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240402-DE2024_029-DE

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL



Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.